

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEYRAT DE BELLAC DU 21 JUIN 2016**

**Organisation d'un feu d'artifice**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de AUTERIE ARTIFICES pour un montant de 2000 € TTC pour l'organisation d'un feu d'artifice le samedi 23 juillet 2016.

**Effacement des réseaux Impasse de la Vieille Route : convention de désignation de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV**

Le SEHV subventionnerait à 100 % du montant HT les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public  
Travaux EP : 10 560 € TTC subvention SEHV : 8 800 €

Coût des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications : 8 100 € TTC Subvention Orange : 1467 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage avec le SEHV.

**Mandat pour la mise à disposition au SEHV d'éléments de facturation sur internet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer le mandat pour la mise à disposition au SEHV des éléments de facturation d'EDF sur internet afin de maîtriser les dépenses énergétiques.

**Budget principal : décision modificative n°1**

Afin d'intégrer au budget les travaux d'enfouissement des réseaux Impasse de la Vieille Route, le Conseil Municipal, à l'unanimité vote les virements de crédits ci-dessous :

Fonctionnement :

c/615221 : - 24 000 € c/023 : 24 000 €

Investissement :

c/21534 : +12 000 € c/021 : 24 000 €

c/21538 : +12 000 €

**Convention de mise à disposition de personnel pour les activités périscolaires**

La commission Enfance Jeunesse a décidé de mettre en place de nouvelles activités périscolaires à la rentrée 2016/2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer une convention de mise à disposition à temps non complet de Mme Catherine ROUSSEAU avec la commune de VAL D' ISSOIRE pour l'année scolaire 2016/2017.

**Motion de soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'Organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité apporte son soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024.

**Proposition d'adhésion à l'association pour le mondial de la tonte de moutons**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à l'association pour le mondial de la tonte de moutons. Cette association souhaite postuler pour organiser les Championnats du Monde de tonte de moutons qui aura lieu en juillet 2019.

**Demande de mise à disposition de salle gracieuse pour l'association « Tous ensemble signons »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité met à disposition la salle du presbytère (à côté de la salle multimédia) pour l'organisation d'une réunion par l'association « Tous ensemble signons » pour faire découvrir la langue des signes.

**Délégation du conseil municipal au maire**

Le Conseil Municipal, par 2 abstentions et 12 voix pour, donne délégation à Mme le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 500 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Arrêté préfectoral portant enregistrement d'un établissement d'élevage de porcs exploité par la SARL du Grand Patural aux lieux-dits « Rouffignac » commune de BLANZAC et « Lavaud Buisson » commune de PEYRAT DE BELLAC**

Mme le Maire communique au conseil municipal l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 2016 portant enregistrement d'un établissement d'élevage de porcs exploité par la SARL du Grand Patural aux lieux-dits « Rouffignac » commune de BLANZAC et « Lavaud Buisson » commune de PEYRAT DE BELLAC.

**Arrêté préfectoral autorisant la société les Landes Energies à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de SAINT BONNET DE BELLAC et SAINT MARTIAL SUR ISOP**

Mme le Maire communique au conseil municipal l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juin 2016 autorisant la société Les Landes Energies à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de SAINT BONNET DE BELLAC et SAINT MARTIAL SUR ISOP.

**Régularisation terrain indivision GRENIER : désignation d'un géomètre et d'un notaire**

Mme le Maire informe que le garage de l'indivision GRENIER a été construit sur la parcelle AB 29 appartenant à la commune. Par contre la parcelle AB 28 appartenant à l'indivision GRENIER est actuellement un parking intégré à la voirie communale.

Il y a donc lieu de procéder à l'échange de ces parcelles pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Echange sans contrepartie financière
- Désigne Monsieur GEHL, le géomètre et partage pour moitié ses frais
- Désigne Monsieur Jean-Paul POURET comme notaire et partage pour moitié ses frais

**Avis de la commune de PEYRAT DE BELLAC sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion des 3 Communautés de Communes**

Le Conseil Municipal émet l'avis suivant sur le projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes du Haut-Limousin, Basse Marche et Brame Benaize :

- 2 voix pour
- 2 voix contre
- 10 abstentions

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 21 juin 2016 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 24 juin 2016 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire, M. FREDAGUE-POUPON